

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2022-2023**

**Numéro de séance : 1**

**Date de convocation : 4 octobre 2022**

**Présidence de : Mme Le Guével Principale**

**Quorum : 15**

**Nombre des présents : 19**

**Nombre d'absents excusés : 12**

**SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES**

Approbation du PV du CA du 28 juin 2022 : 1 abstention/19 pour.

Approbation de l'Ordre du jour.

**I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire**

1. Bilan de la rentrée de septembre 2022 – point sur le protocole sanitaire. Présentation sur place
2. Tarifs séjour à l'étranger (Barcelone, Grasbrunn, Italie, Londres, Pays-Bas). PJ2 à venir
3. Convention Classe Défense et Sécurité Globale (Musique des Transmissions). PJ3
4. Convention Protection Civile (cross collège). PJ 4
5. Convention CHU – IFSI (action de prévention). PJ5
6. Ateliers danse, compagnie C'Hoarti. PJ6
7. Convention Léo Lagrange. PJ7

**II. Affaires administratives et financières**

1. Tarifs 2023 dans le cadre de la préparation 2023. PJ8 à venir, PJ9
2. Mise au rebut. PJ10
3. Ventilation des crédits globalisées (1574€)
4. Proposition de Convention d'Occupation Précaire (COP).
5. Contrat téléphonie. PJ11 à venir
6. Charte intervenants extérieurs. PJ12
7. Points d'information : la commission cantine et les casiers des élèves.
8. Abri vélos pour les élèves.
9. Elections des représentants des parents d'élève – vote par correspondance.



Le Secrétaire

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 4 octobre 2022

Qualité		Titulaires							
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	LE GUEVEL Maryvonne	X						
	Adjoint	LE DANIEL Anne-Cécile	X						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	X						
	CPE	HAZARD Murielle	X						
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			X				
	Collectivité de rattachement	BILLARD Armelle	X						
	Commune siège	GILBERT Didier	X						
	Groupement de commune	THEBAULT Philippe			X				
	Commune siège								
.....									
<b>Personnalité qualifiée</b>		PELHATE Frédéric			X				
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>6</b>		<b>3</b>				
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	ROSTAM Ekbal			X	BEASSE Florian			
		GOMEZ Nelly	X			ESSEUL Alain			
		LE BOUEC Audrey			X	SAGOT-DANIEL Marie-Odile			
		CLOAREC Guillaume	X			GOUZIEN Katell			
		BEDELET Jean-Marie	X			DOARE Nicolas			
		TROQUET Sandrine	X			GERNOT-PENNEQUIN Servane	X		
	DELEBECQUE Christophe	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BENOIST Sébastien			X				
		LOUCHET Lyonnel	X						
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>6</b>		<b>3</b>		<b>1</b>		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	PREIS Emiliana	X			LE MENER-TOUPIN Brigitte			
		CLAUSSE David			X	LE DREZEN Silvina			
		LOPERA Natacha			X	SACHET Ivan	X		
		MAHEO Mathieu			X	JACQUEMIN Bénédicte			
		COURTAND Cécile	X						
		NOBE Sandie	X						
	PASCO Maryvonne	X							
	Elèves	ZEPEDA Aukan			X	BALBERDE Maëlan			
		LOUVEL Luna			X	LE BRETON Yannaël			
LAUNAY Julie				X	LE GOFF Léo	X			
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>4</b>		<b>6</b>		<b>2</b>		

Madame la principale ouvre la séance à 17h30, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut commencer. Elle soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin dernier. Il est approuvé : 19 « pour » et 1 abstention.

Madame la principale donne lecture de l'ordre du jour, un point I.8. est ajouté, Convention Aroéven.

## **RUBRIQUE I. Affaires pédagogiques et vie scolaire**

### **Sujet 1.1 Bilan de la rentrée de septembre 2022 – point sur le protocole sanitaire.**

Effectifs : 754 élèves pour 28 divisions (2 divisions de moins que l'an passé).

Effectifs chargés en 5<sup>ème</sup> : en moyenne, les classes sont à 30 élèves.

En 6<sup>ème</sup> : les classes sont à 20 – 27 élèves.

Une classe de 4<sup>ème</sup> est à 30 élèves, mais une autre est à 26 élèves.

Les emplois du temps sont définitifs depuis le 16 septembre.

Le nouveau protocole sanitaire, en vigueur depuis cette rentrée 2022-2023, indique 4 niveaux de vigilance

Nous sommes actuellement sur le niveau socle.

Tous les niveaux prévoient une scolarisation en présentiel.

La limitation du brassage des élèves est prévue à partir du niveau 2.

On note une recrudescence des cas de Covid : 31 cas positifs chez les élèves / 5 cas chez le personnel depuis le début de l'année scolaire.

Crise énergétique : le département vise une économie de 10 % de sa consommation énergétique via les éco-gestes : 19°C maximum dans les bâtiments, bâtiments de stockage non chauffés, pas de chauffage avant les vacances de la Toussaint, lavage des mains à l'eau froide... Les élèves seront sensibilisés à ces éco-gestes.

### **Sujet 1.2 Tarifs séjours à l'étranger (Barcelone, Grasbrunn, Italie, Londres, Pays-Bas)**

Incertitude sur les coûts et la disponibilité des cars et / ou chauffeurs. De ce fait, il n'est pas sûr que le voyage puisse avoir lieu même si le prix du voyage est voté.

Le prestataire a déjà anticipé les futures hausses de prix, ses tarifs en tiennent compte.

Les prix votés sont des prix maximum pour les familles.

Le conseil départemental soutient les voyages à l'étranger.

Possibilités pour faire baisser le coût à charge pour les familles : utilisation de l'argent de la vente du foyer d'il y a 3 ans (pas utilisé car annulation des voyages à cause de la crise sanitaire), autres actions, ventes...

**Italie** : du 8 au 17 mars 2023, concerne 29 élèves, prix : 400€ / famille. Voté à l'unanimité.

Il s'agit d'un échange, les Italiens viendront sur Le Rheu au cours de l'année scolaire prochaine.

Le trajet en train (moins cher que le bus) est envisagé mais il faut attendre l'ouverture des réservations (3 mois avant le voyage seulement) pour connaître le coût précis.

**Barcelone** : du 18 au 26 mars 2023, concerne 40 élèves, prix : 300€ / famille. Voté à l'unanimité.

Il s'agit aussi d'un échange.

**Londres** : du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023, concerne 55 élèves, prix : 380€ / famille. Voté à l'unanimité.

**Pays-Bas** : 4 jours / 3 nuits à Rotterdam, dates encore non définies, en mars 2023, concerne 52 élèves, prix : 400€ / famille. Voté à l'unanimité.

**Grasbrunn** : Fin juin- début juillet 2023, concerne 12 élèves du collège de Le Rheu (+ 8 élèves du collège de Mordelles si accord), prix 300€ / famille. Voté à l'unanimité.

Il s'agit d'un échange. Les Allemands viendront sur Le Rheu en début d'année scolaire 2023-2024.

M. Gilbert, représentant de la mairie de Le Rheu, précise que Grasbrunn est jumelé avec la ville de Le Rheu, ce qui facilite les échanges.

### **Sujet 1.3 Convention Classe Défense et Sécurité Globales (Musique des Transmissions)**

Projet porté par M<sup>me</sup> Lépinel dans le cadre du projet Chorale.

Il y a déjà des échanges avec la Musique des Transmissions qui est venu proposer une session musicale sur un temps du midi, en début d'année scolaire.

Il y aura une présentation des métiers de l'armée auprès d'élèves de 3<sup>ème</sup> volontaires.

Vote de la convention à l'unanimité.

### **Sujet 1.4 Convention protection civile (cross du collège)**

Le cross du collège aura lieu le jeudi 20 octobre (avant les vacances de la Toussaint).

Le collège fait appel à la Protection civile tous les ans pour assurer la sécurité de l'événement et transporter, si besoin, des blessés à l'hôpital.

Vote de la convention à l'unanimité.

### **Sujet 1.5 Convention CHU – IFSI (action de prévention)**

Convention d'accueil d'élèves infirmiers. Sensibilisation des élèves de 6<sup>ème</sup> sur le thème de la sédentarité et des bienfaits du sport. En lien avec les professeurs de sport.

Un programme d'expérimentation est en cours pour voir si un programme spécifique permet d'améliorer les performances des élèves. Les familles des élèves concernés sont informées.

Vote de la convention à l'unanimité.

### **Sujet 1.6 Ateliers danse, compagnie C'Hoarti**

Il s'agit d'un partenariat avec la compagnie de danse C'Hoarti qui travaille avec l'association culturelle Agora.

Il y aura une restitution à la fin de l'atelier.

Les familles des élèves concernés seront informées.

Vote de la convention à l'unanimité.

### **Sujet 1.7 Convention Léo Lagrange**

Il s'agit d'animations sur le temps de la pause méridienne.

Actuellement, ce sont des animations autour du foot et du mölkky.

C'est un plus pour le collège car les assistants d'éducation, qui s'occupent de la surveillance des élèves, n'ont pas le temps d'animer ce temps.

Pour Léo Lagrange, cet échange permet de faire connaître l'Espace Jeunesse auprès des élèves.

Il s'agit d'une convention à titre gratuit.

Vote de la convention à l'unanimité.

### **Sujet 1.8 Convention Aroéven**

Il s'agit d'une formation à destination des élèves délégués des niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> le 29 novembre 2022 (1 niveau le matin, l'autre niveau l'après-midi). Les CPE seront présents. Ils formeront, par la suite, les élèves délégués des niveaux 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

L'association pourrait former les élèves ambassadeurs à l'avenir.

Vote de la convention à l'unanimité.

## **RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières**

### **Sujet 2.1 Tarifs 2023 dans le cadre de la préparation du budget 2023**

Présentation des différents tarifs (café, photocopie, carnet de liaison en cas de perte...).

La salle polyvalente va être peu utilisée en 2023 car elle fait partie de la première tranche des travaux qui doivent débuter en janvier 2023.

Vote des tarifs 2023 à l'unanimité.

Tarifs pour la restauration :

Le tarif demi-pension passe de 2,96€ à 3,00€, soit une augmentation 1,35 % (l'objectif est surtout de se passer des centimes qui posent problème, lors des paiements en espèces, quand il faut rendre la monnaie). L'augmentation modérée est possible grâce au fond de réserve du Service Restauration Hébergement (60 000€) qui donne une marge de manœuvre et permet d'absorber une augmentation éventuelle des denrées alimentaires.

Vote du tarif demi-pension à l'unanimité.

Le tarif des externes passe de 3,23€ à 3,30€.

Vote du tarif externe à l'unanimité.

Vote de la participation aux charges communes pour les élèves (17%) à l'unanimité.

Vote du tarif pour les commensaux (indice < 465, tarif : 3,30€) à l'unanimité.

Vote du tarif pour les commensaux (indice ≥ 465, tarif : 4,35€) à l'unanimité.

Vote de la participation aux charges communes pour les commensaux (20%) à l'unanimité.

### **Sujet 2.2 Mise au rebut**

Vote des sorties d'inventaire à l'unanimité.

### **Sujet 2.3 Ventilation des crédits globalisés**

Les 1574€ sont ventilés sur la ligne carnets de liaisons.

Vote de la ventilation à l'unanimité.

### **Sujet 2.4 – Proposition de Convention d'Occupation Précaire (COP)**

Un certain nombre de logements sont à disposition pour le personnel du collège qui habite sur place par nécessité de service. Si le logement n'est pas occupé par un personnel, il peut être proposé en location sous convention d'occupation précaire, ce qui donne des revenus supplémentaires au collège. Le montant du loyer est calculé par le Domaine qui donne un avis (on n'est pas obligé de le suivre). Ce montant prend en compte les caractéristiques du logement, son emplacement, etc, pour être dans les valeurs du marché.

La convention concerne le déménagement d'un locataire vers un autre logement plus grand (donc plus cher), suite à l'arrivée de la principale adjointe. Le montant proposé est 670€, charges comprises. C'est une proposition faite au conseil départemental qui valide, au final, la convention.

La proposition de loyer est votée à l'unanimité.

### **Sujet 2.5 – Contrat téléphonie**

Il s'agit d'un contrat de téléphonie pour les enseignants d'EPS, afin de leur permettre de rester en contact avec le collège lorsqu'ils sont sur les installations de la commune (via Pronote, notamment en cas d'alerte de sécurité). L'objectif est d'éviter le retour des enseignants avec leurs élèves en cas d'attentat ou d'intrusion dans le collège.

Sont prévus 2 téléphones pour les 5 enseignants.

Un bilan sera fait en fin d'année pour voir si le nombre de téléphone est suffisant.

Le contrat est voté à l'unanimité.

### **Sujet 2.6 –Charte intervenants extérieurs**

Question : est-ce que l'autorisation pour le droit à l'image signée par les parents concerne aussi la communication à l'extérieur du collège ?

Ajout d'un alinéa dans la charte :

« Les images prises dans le cadre des activités organisées par l'intervenant extérieur ne peuvent être diffusées en dehors des supports du collège. »

La charte ainsi modifiée est votée à l'unanimité.

### **Sujet 2.7 – Point d'information : la commission restauration et les casiers des élèves**

La commission restauration sera remise en place cette année. Vu les horaires de la commission (14h-15h pour respecter les horaires du personnel de restauration), il est difficile de mobiliser les élèves. Cette commission discute des menus et les explique. Elle aura à s'exprimer sur l'appel d'offres qui va être lancé pour l'espace restauration avec livraison de repas pour l'année scolaire 2023-2024 du fait des travaux. La commission sera suspendue cette année-là.

Les nouveaux casiers sont arrivés conformément à l'engagement de l'an dernier du conseil départemental.

### **Sujet 2.8 –Abri vélos pour les élèves**

Il est demandé plus de parkings vélo pour les élèves pendant la durée des travaux.

Possibilité de prêts d'abris vélos entre collèges (le collège de Romillé en a profité pendant ses travaux de rénovation) ?

Un projet de convention avec l'association Le Rheu à Vélo est en cours.

### **Sujet 2.9 –Elections des représentants des parents d'élèves – vote par correspondance**

L'organisation est votée à l'unanimité.

Évocation du vote électronique pour l'an prochain pour éviter l'envoi de papier et faire des économies.

#### **Questions diverses**

La sonorisation achetée grâce à un don de l'association des parents d'élèves est arrivée. Elle va être testée prochainement.

Proposition d'envoyer les pièces jointes pour les conseils d'administration par courriel et non plus par courrier pour faire des économies de papier.

Les élus demandent le calendrier des dates des prochains conseils d'administration afin de s'organiser.

La séance est levée à 19h05.